



NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/7066  
5 janvier 1966  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE  
CONCERNANT LES POUVOIRS DU REPRESENTANT ET DU REPRESENTANT  
SUPPLEANT DE LA NOUVELLE-ZELANDE AU CONSEIL DE SECURITE

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de faire savoir qu'il a reçu du Premier Ministre de Nouvelle-Zélande un télégramme, daté du 5 janvier 1966, indiquant que le Gouvernement néo-zélandais a nommé M. Frank Henry Corner et M. John George McArthur respectivement représentant et représentant suppléant de la Nouvelle-Zélande au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, ce télégramme constitue des pouvoirs provisoires suffisants en attendant l'arrivée des lettres de créance officielles qui, selon le télégramme, ont été expédiées le 21 décembre 1965.

-----